

Braccio, Nadia

De: Stéphanie Gauthier [oceane_thomas@hotmail.com]
Envoyé: 13 mars 2014 09:08
À: Greffe
Cc: jbourret@coh.ca
Objet: À verser au dossier R 3863-2013(observation) et R 3854-2013 (phase 2)

À qui de droit,

Je m'inquiète beaucoup pour la santé de ma famille suite à l'installation des nouveaux compteur intelligent et je déplore de voir à quel point notre santé humaine n'incombe à personne quand il est question d'argent et de nouvelle technologie!!!!

> En novembre 2013 on m'a installée se fameux compteur, je n'ai pas résister parce que j'avais entendu ces histoires d'horreur,d'installation forcer! Je n'ai pas non plus la somme demandé pour garder mon ancien compteur! Donc au bout du compte je suis quand même forcer à accepter contre mon gré cette installation!

Est ce que vous voulez forcer les gens à se rallier par la peur, la force et l'argent???? Je trouve injuste de nous imposer de telle chose sachant à quel point cela peut-être dommageable, pour nous et pour les futures générations!

J'ai trois beaux enfants en santé et j'ai l'intention qu'il le reste! Notre maison est sensé être un endroit ou nous sommes en paix et ou nous nous sentons en sécurité! Avec les compteurs je ne sent plus cette paix, car je m'inquiète pour notre santé !!!!!

Pour toute ces raison je vous demande la gratuité inconditionnelle du droit de retrait pour les clients subissant le poison irradiant des compteurs déjà déployés. Je demande que la phase 2 et 3 du déploiement des compteur (couvrant le reste du Québec) ne soit pas approuvée tant que des études d'impacts fiables et indépendantes n'aurons pas été démontré, hors de tout doute, que la technologie de relève sans fil choisie ne pose absolument aucun danger pour la santé humaine.

Envoyé du iPad de Stéphanie Gauthier